

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

5^{ème} RALLYE REGIONAL VHC DU GRAND VISA LIGUE B.F.C.04 SENONAI

n° 52-436
du 02/06/25 14-15 Novembre 2025

PROGRAMME – HORAIRES

. Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard de la FFSA ou au règlement particulier du 5^{ème} RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAI.

Départ : parking SENS SUD, côté IBIS à SENS : Samedi 15 Novembre 2025 à 8 h 15

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'YONNE organise les **14 et 15 Novembre 2025**, le 5^{ème} RALLYE REGIONAL VHC DU GRAND SENONAI en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le N° 52 en date du 02/06/2025 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 436 en date du 02/06/2025

Comité d'Organisation

Association R.G.S.

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ASA YONNE** – 15, rue Chiffot – 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE

Téléphone : 03.86.88.44.69 – 06.08.02.44.26 – 06.48.73.12.79 Mail : andre.guiblain@orange.fr

Permanence du Rallye : Hôtel IBIS

Lieu, date, heure : Centre Commercial Sens Sud – 2, avenue Henri Delanne - SENS

du Vendredi 14 Novembre 2025 à 14 h 00 au Samedi 15 Novembre 2025 à 20 h 00.

Organisateur technique

Nom : **Association R.G.S.**

Adresse : 17, rue des Clérimois – 89100 SENS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Josy MARTIN	75
Commissaires Sportif	Josiane CHARLEUX	9434
	Jean-Marc SEGOUIN	3352
Directeur de Course	Jannick DAUBIGNE	6560
Commissaire Technique responsable	Pierre-Arnaud TEXIER.....	53166

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} rallye régional VHC du GRAND SENONAIIS compte pour :

- . **La Coupe de France des rallyes VHC 2026 (coef. 1)**
- . **Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2025**

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation, à **respecter scrupuleusement**, seront communiqués sur le site du rallye :

<https://asayonne.fr>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout équipage qui désire participer au 5^{ème} rallye régional VHC du GRAND SENONAIIS doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 03 NOVEMBRE 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi)**, à l'adresse suivante : **ASA YONNE – 15,rue Chiffлот 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE – mail : andre.guiblain@orange.fr**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **10 voitures**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- . **avec la publicité facultative des organisateurs : 270 €**
 - . **sans la publicité facultative des organisateurs : 540 €**
 - . **pour les équipages de l'ASA YONNE : 250 €**
 - . **5 € seront reversés pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté**
- Chèque à libeller à l'ordre de l'ASA YONNE**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE (parking Nord HYPER U – Centre Commercial Porte de Bourgogne à SENS)

L'assistance sera autorisée uniquement parking HYPER U.

Il est formellement interdit de planter des piquets sur le parking asphalté, sous peine d'une amende de 300 € par infraction et par piquet.

AUCUNE REMORQUE NE SERA STATIONNEE SUR LE PARC D'ASSISTANCE.

UN PARC REMORQUES OBLIGATOIRE EST SITUE CHEZ AD VILLEBENOIT.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 5^{ème} Rallye régional VHC du GRAND SENONAIIS représente un parcours de **174,450 kms.**

Il est divisé en **1 étape et 3 sections.**

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40,200 kms.**

Les épreuves spéciales sont : **TALOUAN : 4,100 kms x 3** **VILLENEUVE : 9,300 kms x 3**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **Dimanche 09 Novembre 2025 et Vendredi 14 Novembre 2025 de 8h00 à 18h00.**

Les road books sont à retirer pour le **Dimanche 09 Novembre** à la boutique ASA : 13, rue du Plat d'Etain à SENS et le **Vendredi 14 Novembre** : Hôtel IBIS – 2, avenue Henri Delanne à SENS.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'affichage officiel apparaîtra sur l'application « SPORTITY ».

Tous les équipages classés seront récompensés par des coupes ou des trophées.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée.